

**EXAMEN PROFESSIONNEL**  
**POUR L'ACCES AU GRADE D'EDUCATEUR PRINCIPAL**  
**DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**  
**OUVERT AU TITRE DE L'ANNÉE 2022**

**Épreuve écrite d'admissibilité** : (durée : 3 heures)

« L'épreuve écrite d'admissibilité est composée d'une ou plusieurs questions à réponse courte portant sur les connaissances, les pratiques professionnelles ainsi que sur les questions de société afférentes au domaine de la justice des mineurs et aux missions de la protection judiciaire de la jeunesse dans le cadre de la mise en œuvre des missions éducatives »

---

**CONSIGNES**

- Traiter chaque question de façon indépendante.
- Nommer le numéro de la question avant chaque réponse.
- Rédiger chaque réponse sur deux pages maximum (soit un recto-verso maximum). Un exemple peut l'illustrer.

**Question 1 :**

Qu'est-ce qui, selon vous, fait la qualité d'un écrit professionnel ?

**Question 2 :**

Quel est le rôle de l'éducatrice (-teur) dans la mise en œuvre de réparations et quel sens voyez-vous à ce type d'actions ?

**Question 3 :**

En qualité d'éducateur (-trice) PJJ comment appréhendez-vous les obligations des agents du service public ?

**Question 4 :**

En quoi le travail en équipe garantit-il la qualité de la prise en charge et comment y inscrivez-vous votre action ?

***NB : Il convient de ne faire figurer dans votre réponse aucune identification, aucun signe distinctif, ni sur la feuille principale ni sur les intercalaires éventuels (nom, initiales, indication de lieux ou de services, même fictifs...) conformément au principe d'anonymat. Toute copie remise en contradiction avec ces instructions est passible de nullité.***